

DELIBERATION N° SIEA-2023-0011 DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 27/09/2023

L'an deux mille vingt-trois le Conseil Syndical de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président, Michel BLASER.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 06

Présents: 04

Absents: 02

Nombre de suffrages

exprimés :

Pour: 05 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation 20/09/2023

> Date d'affichage 20/09/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

02/10/2023

et publication du

02/10/2023

Etaient présents :

M. BLASER Michel, M. RENAUD Marcel, M. LACROIX Régis,

Mme FORESTIER Catherine

Procuration(s): M. Julien BUFFAUT à Michel BLASER

Etai(ent) absent(s): M. Romain VOLATIER

Etai(ent) excusé(s): M. BUFFAUT Julien

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Catherine FORESTIER

FINANCES - DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT

- Délégation au Président : Virement de crédits

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il y aura lieu de procéder à la régularisation de la situation comptable avant le budget 2024.

Monsieur le Président explique la demande de la trésorerie d'une décision modificative pour régulariser le dépassement budgétaire au chapitre 040.

La trésorerie demande l'écriture comptable pour la régularisation de ce dépassement budgétaire comme suit :

- Fonctionnement :

Dépenses au chapitre 023 virement entre sections de 13 606 € Recette au 777 chapitre 042 de 13 606 €

- Investissement :

Dépenses au 1391 chapitre 040 de 13 606 € Recettes au chapitre 021 virement entre sections de 13 606 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Syndical donne son accord pour procéder à l'écriture comptable de régularisation suite au dépassement budgétaire au chapitre 040.

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le

ID: 039-253900302-20230927-SIEA_2023_0011-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à MAISOD

Le Président,

des Eaux et d'Assainissement de la Mercantine Siège: Mairie 250 route du Pont de la Pyle 39260 MAISOD Tél./Fax: 03 84 42 32 46